

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 07 avril 2022

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : 13

Votants : 12

Date de convocation :
30 mars 2022

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Date d'affichage :
30 mars 2022

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Céline PORTOLES, Céline PARIS,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

OBJET DE LA DELIBERATION

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) ORANGE 2022

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour que la commune puisse percevoir la redevance d'occupation du domaine public Orange pour l'année 2022. Il explique que le montant de la redevance est dû en fonction de la longueur des artères aériennes et en sous-sol ainsi que de l'emprise au sol.

Considérant le tableau des données du patrimoine transmis par Orange

Considérant le coefficient d'actualisation 1.42136 pour l'année 2022 à appliquer sur les tarifs de base fournis par Orange

Ouvrage aérien	$(40 \text{ €} * 1.42136) = 56.86 \text{ €/km} \times 5.551 \text{ km}$	315.63 €
Ouvrage souterrain	$(30 \text{ €} * 1.42136) = 42.61 \text{ €} \times 18.927 \text{ km}$	806.48 €
Installation sol	$(20 \text{ €} * 1.42136) = 28.43 \text{ €/m}^2 \times 2.50\text{m}^2$	71.08 €

soit une redevance de **1 193.19 €**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité d'accepter le montant de la redevance RODP 2022 Orange et autorise le maire à émettre le titre.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire

 Pascal BARBERET